

Recensement 2020 et confidentialité

*Vos réponses au Recensement 2020 seront conservées en toute sécurité et en toute confidentialité en vertu de la loi fédérale. Vos réponses ne peuvent être utilisées que dans le but de produire des statistiques, **elles ne peuvent en aucun cas être utilisées contre vous**. En vertu de la loi, toutes les réponses aux enquêtes auprès des ménages et des entreprises du Bureau de recensement des États-Unis sont tenues strictement confidentielles.*

Participez au Recensement 2020 pour façonner l'avenir.

En plus d'aider les communautés à obtenir le financement dont elles ont besoin, la participation au recensement permet aux entreprises de prendre des décisions fondées sur des données et favorisant la croissance économique. Les données du recensement ont une incidence sur notre vie quotidienne et éclairent d'importantes décisions concernant le financement des services et des infrastructures dans votre communauté, notamment l'accès aux soins, les centres pour personnes âgées, les emplois, la représentation politique, les routes, les écoles et les entreprises. Chaque année, plus de 675 milliards de dollars de fonds fédéraux sont octroyés aux États et aux communautés locales selon les données du recensement.



Vos réponses au recensement sont conservées en toute sécurité.

Le Bureau de recensement a l'obligation légale de protéger toutes les informations personnelles que nous recueillons et d'en assurer la confidentialité. Le Bureau de recensement ne peut utiliser vos réponses qu'afin de produire des statistiques. De plus, chaque employé du Bureau de recensement prête serment de protéger vos informations personnelles à vie. Vos réponses ne peuvent pas être utilisées à des fins d'application de la loi ou pour déterminer votre admissibilité personnelle aux prestations gouvernementales.

En vertu de la loi, vos réponses ne peuvent pas être utilisées contre vous.

Selon la loi, vos réponses au recensement ne peuvent en aucun cas être utilisées contre vous par aucune organisation gouvernementale ou tribunal, ni par le Federal Bureau of Investigation (FBI), ni par la Central Intelligence Agency (CIA), ni par le ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS),

[2020CENSUS.GOV](https://2020census.gov)

D-1254



La loi est claire : aucune information personnelle ne peut être partagée.

Selon le Titre 13 du Code des États-Unis, le Bureau de recensement ne peut divulguer aucune information permettant d'identifier des personnes, des ménages ou des entreprises, pas même aux forces de l'ordre.

La loi stipule que les informations recueillies ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques et à aucune autre fin.

Pour appuyer la recherche historique, le Titre 44 du Code des États-Unis n'autorise la National Archives and Records Administration à publier les données de recensement qu'après 72 ans.

Tout le personnel du Bureau de recensement prête serment à vie de protéger vos informations personnelles, et toute violation de ce serment est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 dollars et/ou d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Shape
your future
START HERE >

United States®
Census
2020

ni par le Service d'immigration et des douanes des États-Unis (ICE). La loi exige que le Bureau de recensement préserve la confidentialité de vos informations et n'utilise vos réponses que dans le but de produire des statistiques.

Il n'existe aucune exception à cette règle.

La loi exige que le Bureau de recensement préserve la confidentialité des informations personnelles de chaque individu. Selon la loi, vos réponses ne peuvent en aucun cas être utilisées contre vous par une organisation gouvernementale ou un tribunal. Le Bureau de recensement ne communiquera vos réponses ni aux services de l'immigration, ni aux forces de l'ordre. Par ailleurs, il ne permettra pas que ces informations soient utilisées pour déterminer votre admissibilité aux prestations gouvernementales. Le Titre 13 établit très clairement que les données que nous recueillons ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques ; nous ne pouvons donc pas permettre qu'elles soient utilisées à d'autres fins, y compris à des fins d'application de la loi.

Libre à vous de décider : vous pouvez y participer en toute sécurité en ligne, par courrier ou par téléphone.

Vous aurez le choix d'y participer en ligne, par courrier ou par téléphone. Les ménages qui n'auront pas répondu au questionnaire par l'un de ces moyens, recevront la visite d'un recenseur qui viendra recueillir les informations en personne. Quelles que soient vos réponses, soyez rassuré : vos informations personnelles seront protégées par la loi.

Vos réponses en ligne sont à l'abri du piratage informatique et autres cybermenaces.

En effet, le Bureau de recensement prend toutes les précautions nécessaires pour sécuriser les réponses en ligne. Toutes les données envoyées en ligne sont chiffrées pour protéger les informations personnelles, et notre programme de cybersécurité répond aux normes les plus élevées et les plus récentes en matière de protection des informations personnelles. Une fois reçues, les données ne seront plus en ligne. À partir du moment où le Bureau de recensement recueille les réponses, notre objectif et notre obligation légale sont de les garder en sécurité.

Nous nous engageons à protéger la confidentialité de vos données.

Au Bureau de recensement des États-Unis, nous nous engageons à préserver la confidentialité de vos réponses. Cet engagement signifie que vous pouvez fournir vos réponses en toute sécurité en ayant la certitude qu'elles ne serviront qu'à dresser un profil statistique de notre pays et de nos communautés.

Pour en savoir plus sur le programme de protection des données et de la vie privée du Bureau de recensement, consultez le site www.census.gov/privacy.

2020CENSUS.GOV



Les lois protégeant les informations personnelles du recensement ont résisté aux contestations.

En 1982, la Cour suprême des États-Unis a confirmé que même les adresses sont confidentielles et ne peuvent pas être divulguées dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou de la loi sur l'accès à l'information (dite Freedom of Information Act, FOIA). En 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a déterminé que la Loi pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme (Patriot Act) ne l'emportait pas sur la loi qui protège la confidentialité des réponses individuelles au recensement. Aucun tribunal ne peut citer à comparaître sur la base des réponses au recensement.

**Shape
your future
START HERE >**

United States®
**Census
2020**